

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 4 juin 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-31

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 juin 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 mai 2018.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 16 avril 2018.

.....

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 16 avril 2018

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

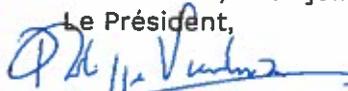
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	1
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 16 avril 2018

Fait à Tours, le 07 juin 2018

Le Président,



Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

11 JUN 2018

Transmise au recteur le :

11 JUN 2018

Direction des Affaires Juridiques

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 avril 2018**

Membres présents

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; Mme Anne DUITTOZ ; M. Emmanuel NÉRON ; Mme Claude OPHELE ; M. Philippe PRÉVOST ; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS ;
Mme Christelle DUTILLEUL ; M. Jean FABBRI ; M. David FIALA ; M. Benjamin LAVERGNE ; M. Kilian RASCHEL ;
M. Pascal MEICHEL ; Mme Émily ROSENFELD ; Mme Juliette ROUSSEAU ; Mme Dominique VAILLANT ; M. Benoit WOLF ;

Ont donné procuration

Mme Chantal BARRIN-Le GUELLEC à M. Philippe VENDRIX ;
Mme Mathilde GRALEPOIS à Mme Claude OPHELE ;
M. Clovis TAUBER à M. Kilian RASCHEL ;
M. Emmanuel THIBAUT à Mme Émily ROSENFELD ;
M. Dominique VAILLANT à M. Benoit WOLF (début de séance) ;
M. Thibault COULON à M. Emmanuel NERON ;
Mme Catherine De COLBERT à M. Emmanuel NERON ;
M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX

Participaient à titre consultatif

M. Emmanuel LESIGNE, Vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; M. Marc DESMET ; Vice-président des relations internationales ; M. Philippe ROINGEARD ; vice-président chargé des écoles doctorales et des relations avec la COMUE ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des Affaires Juridiques ; Mme Nicole BODET-CASSEREAU, Agent comptable ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; M. Patrice DIOT ; Directeur de l'UFR médecine ; M. Patrick LAFFEZ Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI, Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines , M. Bruno BOISSAVIT, Directeur du service commun de la documentation ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. APPROBATION DE COMPTES RENDUS

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 5 mars 2018

L'approbation du compte rendu du conseil d'administration est reportée au prochain conseil d'administration.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1. Informations du Président

- Un conseil d'administration exceptionnel aura lieu le 14 mai 2018 afin d'approuver les maquettes des formations qui seront examinées à la CFVU du 26 avril 2018. L'offre de formation de l'université sera soumise au CNESER du 16 mai 2018.

- En vertu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la métropole a pour mission d'élaborer « un programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche » (art. L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales). Dans ce cadre, Tours métropole Val de Loire (TMVL) a organisé un premier séminaire de travail le vendredi 13 avril 2018 auquel l'université était largement représentée.

Le Président de l'université propose de préparer une note relative à la stratégie de l'université et de l'adresser à TMVL. Cette note sera présentée au préalable au conseil académique et au conseil d'administration.

- Le conseil académique, réuni le 10 avril 2018, a procédé à l'élection de M. Benoît du Portal en qualité de vice-président étudiant du conseil académique. Ce même conseil a également procédé à l'élection des représentants étudiants à la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers.

- Contrat pluriannuel d'établissement 2018-2022 : une réunion est programmée le 30 avril 2018 à la DGESIP afin d'acter les grandes lignes du contrat d'établissement et de fixer son calendrier d'adoption par les instances et sa date de signature.

- IGAENER : une mission d'inspection sur les charges d'enseignement se déroulera en mai/juin 2018. L'objectif est de faire un état des lieux et d'apporter un accompagnement sur le suivi et le contrôle des charges d'enseignement, des heures complémentaires et de la masse salariale.

- Comme les CFVU convoquées précédemment n'ont pu se tenir, Jean Fabbri, demande l'état des vœux dans Parcoursup pour les licences de l'université, ainsi que les dispositions adoptées, suite aux positions prises dans plusieurs départements et UFR à la fois sur le principe de la sélection et sur les Commissions d'Examen des Vœux (CEV) et aux évolutions concédées par le ministère. Il souhaite que l'université accueille, sans sélection, tous les bacheliers qui souhaitent y suivre un cursus de licence : c'est à l'Etat de nous attribuer les moyens de bien fonctionner.

Le Président rappelle que la constitution des commissions d'examen des vœux est une obligation fixée par la loi ORE et par les textes d'application. Si certains départements ou filières ne proposent pas de commission, ces dernières seront arrêtées par la présidence. En tout état de cause, il n'y aura pas d'injonction, ni de réquisition, pour qu'elles siègent effectivement. En l'absence de classement par ces départements ou filières, l'application Parcoursup sera ouverte au rang du dernier appelé (autant de places que de candidats).

2.2. Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)

Le Président de l'université présente les grandes lignes du SRESRI, adopté par l'assemblée régionale le 22 février 2018.

Jean Fabbri pour les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" (EaT) fait observer que le SRESRI est sur bien des points en contradiction avec les options adoptées par l'université et exposées par son président. La région souhaite en effet, par ce SRESRI, une ComUE supra-établissements à laquelle notre université devrait abandonner des prérogatives en lui confiant en outre des postes et des budgets. Les élus EaT sont opposés à cette logique dangereuse.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

3.1. COMUE CVL – Projet stratégique de site

Conformément au code de l'éducation, le conseil d'administration doit approuver le volet commun du contrat pluriannuel d'établissement 2018-2022 de la COMUE CVL.

Le projet de site (volet commun) a été élaboré par les cinq membres fondateurs de la COMUE.

Jean Fabbri souligne les travers de cette nouvelle péripétie : en juillet 2017, il nous a été présenté l'urgence d'adopter des statuts de ComUE, largement contestés dans les deux universités car les dispositions de la loi de 2013 concernant les politiques de site ne correspondent pas à nos réalités géographiques et pluridisciplinaires. Après un rejet du projet par le CNESER, le décret publié à l'automne, n'a donné lieu qu'à des tractations entre les 5 membres du "directoire", dans la plus grande opacité. Par exemple aucune concertation ne s'est tenue, et encore moins d'élection, sur les conseils qui devraient être élus dans cette ComUE plus de 6 mois après sa création. Ce qui nous est présenté aujourd'hui sans aucune concertation préalable ni possibilité d'amendement est un fourre-tout pompeusement baptisé "projet stratégique" qui vise à conforter les collectivités locales (métropoles et région) et à espérer satisfaire des jurys du PIA3 dont le seul crédo est la gouvernance forte. Les élus EaT considèrent que ce projet fait fausse route et appellent les membres du CA à le rejeter par un vote à bulletin secret.

À la demande d'un membre du conseil, il est procédé à l'adoption du projet stratégique de site à bulletins secrets.

Le conseil d'administration approuve le volet commun du contrat pluriannuel d'établissement 2018-2022 de la COMUE CVL par la délibération n°2018-16 (24 votes – 19 pour – 3 contre – 2 blancs).

3.2. Modalités de désignation des membres des conseils des écoles doctorales

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 25 mai 2016 susvisé, le conseil d'administration doit adopter les modalités relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils des écoles doctorales.

La composition des conseils est plurielle, Jean Fabbri, au nom des élus EaT, l'apprecie ; toutefois l'existence d'un collège unique enseignants-chercheurs/chercheurs peut conduire, par des logiques mandarinales, à la marginalisation des maîtres de conférences et chargés de recherche ; un seuil minimal de 30% pour ces personnels apparaîtrait raisonnable.

Le conseil d'administration approuve les modalités relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils des écoles doctorales par la délibération n°2018-17 (23 pour – 3 abstentions).

3.3. Modification des statuts de l'UFR lettres et langues

En raison du fait que la région Centre Val de Loire ne souhaite plus désigner de représentants dans les conseils d'UFR, il est proposé de remplacer dans les statuts de

l'UFR lettres et langues le représentant de la région Centre par un représentant de l'enseignement secondaire désigné à titre personnel.

Le conseil d'administration approuve les modifications des statuts de l'UFR lettres et langues par la délibération n°2018-18 (24 pour – 1 contre – 1 abstention).

3.4. Approbation de la convention avec l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France - Agreenium

Le conseil d'administration doit approuver la convention de coopération avec l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France - Agreenium.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention par la délibération n°2018-19.

3.5. Approbation de conventions internationales.

Le conseil d'administration doit approuver cinq conventions internationales.

- Approbation de conventions internationales suivantes :

1. Convention d'échange d'étudiants – Chungbuk National University, Corée du Sud
2. Convention d'échange d'étudiants – Université de Douala, IUT de Douala et Faculté des Sciences, Cameroun
3. Convention d'échange d'étudiants et d'enseignants - Osaka City University (Japon) - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines – Département de la Langue et la Culture Francophones
4. Avenant au protocole d'échange relatif à la mise en place d'un programme bidiplômant de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (M.ATDR) - Université Laval, Faculté d'aménagement, architecture, art et design, Canada
5. Convention formation – recherche - Osaka City University (Japon) - Graduate School of Literature and Human Sciences - Department of Psychology

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les conventions internationales par la délibération n°2018-20.

3.6. Attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service.

Attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service à M. Joffrey KERLEAUX (logement de 88 m² situé 29 rue du Pont Volant à Tours – site Jean Luthier - IUT de Tours).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la concession de logement par la délibération n°2018-21.

4. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

4.1. Dérogation au bornage de l'année universitaire.

Des demandes supplémentaires de dérogation au bornage de l'année universitaire, arrêté par la délibération n°2018-11 du conseil d'administration, sont proposées par l'UFR de droit, économie et sciences sociales.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la dérogation au bornage de l'année universitaire par la délibération n°2018-22.

4.2. Modification des capacités d'accueil, des critères de sélection et des dates de campagne de recrutement en master 1 et 2.

Les capacités d'accueil, critères de sélection et dates de campagne de recrutement en master 1 et 2 ont été adoptées par la délibération n°2018-13 du conseil d'administration. Il est proposé ici de corriger un oubli et des erreurs de présentation.

Il est proposé :

1. Ajouter les dates de campagne de recrutement pour le master français langues étrangères, soit du 23 avril au 15 mai 2018 ;

2. Préciser, pour les mentions suivantes, les capacités d'accueil en M1 uniquement car les capacités d'accueil initialement indiquées dans la délibération n°2018-13 comprenaient, par erreur, le total des deux années :

- Histoire, Civilisations, Patrimoine : 25 étudiants par parcours de M1 ;
- Humanités numériques : 25 étudiants par parcours de M1 ;
- Management et administration des entreprises : 35 étudiants pour le parcours « perfectionnement au management » ;
- Contrôle de gestion et audit organisationnel : 20 étudiants pour le M1 ;
- Gestion des ressources humaines : 15 étudiants par parcours de M1 ;
- Finance : 15 étudiants par parcours de M1 ;
- Management des PME-PMI : 20 étudiants pour le parcours « management des PME et entrepreneuriat » ;
- Marketing, vente : 15 étudiants par parcours de M1.

Hostiles à la logique de sélection étroitement liée aux "capacités d'accueil" en Master (comme d'ailleurs en licence), les élus EaT refuseront d'approuver cette délibération indique Jean Fabbri.

Le conseil d'administration approuve la modification des capacités d'accueil, des critères de sélection et des dates de campagne de recrutement en master 1 et 2 par la délibération n°2018-23 (22 pour – 3 contre – 1 abstention).

4.3. Approbation de la convention avec l'IFRSS-CVL et l'ITS.

La convention concerne l'universitarisation des formations dispensées par l'institut régional de formation sanitaire et sociale-Centre Val de Loire de la Croix-Rouge française (IRFSS-CVL) et par l'institut du travail social (ITS). Elle a pour objet de définir les modalités de délivrance du grade de licence aux titulaires d'un diplôme de travail social.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec l'IFRSS-CVL et l'ITS par la délibération n°2018-24.

4.4. Calendrier universitaire (pédagogique) 2018-2019.

Le conseil d'administration doit adopter le calendrier universitaire 2018-2019 qui fixe les dates de rentrée, d'examen et de congés pédagogiques.

Jean Fabbri fait observer que dans le document distribué les couleurs et la numérotation des semaines d'enseignement du 1er semestre laisse croire que le début des enseignements s'opère la 3eme semaine de septembre. C'est en contradiction avec le souci largement partagé d'allonger les périodes d'enseignement. Il souhaite qu'avec une forme de latitude, prenant en compte les spécificités des filières, mais pour la clarté des

dispositions que doivent prendre les étudiants, le début de l'année universitaire soit mentionné plus tôt.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le calendrier universitaire 2018-2019 par la délibération n°2018-25, en précisant, qu'en fonction des filières et des années d'étude, les cours peuvent débuter dès le 3 ou le 10 septembre 2018.

5. RECHERCHE ET VALORISATION.

5.1. Compte-rendu de la commission recherche du 20 mars 2018

Le compte-rendu de la commission recherche a été précédemment adressé aux membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 29 mai 2018

Le Président,
Philippe Vendrix



N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)